



Le 25 novembre 2008

Votre référence Your file  
7075-22-01-4158

Notre référence Our file

No. doc. SGDDI Doc. No. SGDDI

Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET: Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine – Questions de la Commission d'examen conjoint.**

Madame Gélinas,

À la suite de votre lettre du 7 novembre dernier, voici la réponse de Transports Canada concernant les questions suivantes :

1. Quels sont les facteurs à prendre en compte et quelles mesures pourraient être mises en place pour favoriser le transport maritime des matériaux et de l'équipement, notamment pour les pièces de grandes dimensions ou de poids hors normes?

L'objectif ultime de Transports Canada est de permettre de réaliser les avantages qu'offre le transport maritime à courte distance à la population canadienne, aux transporteurs de marchandises et aux divers éléments du réseau de transport canadien dans son ensemble, et ce, dans le respect des réalités propres à un marché concurrentiel.

Transports Canada joue un rôle de catalyseur dans l'établissement d'une stratégie nationale dans le transports maritime courte distance en établissant des liens avec ses homologues des ministères fédéraux et provinciaux et en travaillant en collaboration avec l'industrie. C'est pourquoi, selon les juridictions établies, ce sont soit le Ministère des Transports du Québec ou Les Armateurs du Saint-Laurent qui possèdent l'information demandée.

2. Comparativement au transport routier, quels seraient les gains en GES, carburant, etc. ?

Transports Canada ne possède pas de telles données. Cependant nous pouvons vous référer au site Internet suivant pour obtenir l'information demandée :

**Le transport maritime et l'efficacité énergétique**

(source : <http://www.lesaint-laurent.com/pages/naviresdemarchandises.asp> )

Si l'on compare le train, le camion et le navire par rapport à la distance moyenne parcourue par une tonne de marchandises avec un seul litre de carburant, on obtient des résultats très intéressants.

- Camion = 25 kilomètres
- Train = 80 kilomètres
- Navire = 200 kilomètres

C'est donc dire que le transport maritime est plus qu'efficace. De plus, le navire produit des émissions atmosphériques plus faibles, particulièrement pour les gaz à effet de serre (GES).

Par exemple, un camion émet près de cent grammes de gaz à effet de serre par tonne-kilomètre. Le transport maritime, lui, en émet moins d'une dizaine de grammes par tonne-kilomètre.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucie Pagé